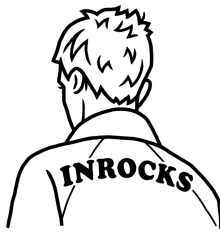


14/01/18 20h14



Par [Léa Casagrande](#)

Les associations d'aide aux migrants se mobilisent contre le nouveau projet de loi du gouvernement jugé "très inquiétant" par leurs porte-parole.

Jeudi 11 janvier, plusieurs associations se sont réunies à Matignon sur l'invitation du Premier ministre Édouard Philippe pour évoquer le futur projet de loi "asile et immigration". Une rencontre jugée décevante par leurs représentants, à l'instar de Jean-Claude Mas, secrétaire général de [la Cimade](#), qui déplore "un acte manqué".

Une politique de plus en plus dure

Prolongement de la durée de rétention, intensification des contrôles, réduction du délai de recours...les associations et les opposants de gauche dénoncent une politique de plus en plus répressive de la part du gouvernement, à contre courant de la réalité du terrain. *"C'est le moment. Le moment où tout peut se jouer d'un destin collectif. Le moment où mille victoires risquent d'être, d'un coup, submergées par la faillite morale d'une nation"*, met en garde l'historien Patrick Boucheron dans [une tribune publiée dans l'Obs jeudi 11 janvier](#).

Le quotidien *Libération*, qui consacre à la question un dossier intitulé "Sarkozy en rêvait Macron le fait", dans l'édition de ce vendredi, évoque une situation sans précédent : *"Il y a dans cette affaire une urgence : retirer la circulaire Collomb, qui supprime tout sanctuaire pour les migrants, ne serait-ce que pour une nuit, et qui contredit une tradition multiséculaire, bien antérieure à la Révolution, qu'on retrouve même dans l'antiquité grecque ou romaine"*, peut-on lire dans l'éditorial de Laurent Joffrin.

Une atteinte à "un principe fondamental"

Si la "circulaire Colomb", du nom du ministre de l'Intérieur, provoque depuis un mois un mouvement d'indignation, le projet de loi, dont le texte définitif est prévu pour février, ravive les craintes du milieu associatif.

"La circulaire sonne la fin du principe de l'inconditionnalité de l'accueil dans les centres d'hébergement pour sans abris qui est un principe fondamental constituant l'ADN des associations de lutte contre l'exclusion", nous explique Florent Gueguen, directeur de la [Fédération des acteurs de la solidarité \(FAS\)](#). Ce texte qui prévoit un renforcement des contrôles dans les centres d'hébergement fait l'objet d'un référé signé par 26 associations. *"Du jamais vu"*, pour Gueguen qui se félicite que des organisations d'origines et d'histoires variées fassent front ensemble.

Quant à la future loi, elle *"reste dans la continuité de la circulaire Colomb dont le centre de gravité est la politique de répression et d'éloignement des étrangers en France"*, ajoute-t-il.

Des propositions inquiétantes

Parmi les décrets énoncés hier, trois propositions ont provoqué une levée de boucliers. En premier lieu, le doublement de la durée de rétention qui passe de 45 à 90 jours. *"Les conditions de vie dans les centres de rétention sont très dures"*, continue le directeur de la FAS. *"Nous jugeons qu'il est extrêmement dégradant de maintenir des personnes, notamment des familles, dans des centres qui ne sont pas faits pour ça."* Une disposition qu'il qualifie également d'*"inefficace"* dans la mesure où en réalité, selon lui, les personnes en rétention sont majoritairement reconduites dans leur pays sous 15 jours.

Autre point noir, la généralisation de l'assignation à résidence qui oblige les personnes concernées à se présenter régulièrement au commissariat ou à la gendarmerie. Une réglementation qui s'applique également aux centres d'hébergement. *"Le rôle des associations d'action sociale n'est pas de contrôler les personnes et de les dénoncer à la Préfecture, ça nous met en porte-à-faux et fait des associations des auxiliaires de police"*, regrette Gueguen.

Enfin, le raccourcissement des délais de recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) qui passe de 1 mois à 15 jours. Un temps jugé trop court pour qu'un individu puisse *"trouver un avocat, un interprète et une association qui puisse l'accompagner dans ses démarches."* Jean-Claude Mas, dénonce, en effet une *"logique de réduction [qui] se fait au détriment des droits des personnes concernées."*

En rupture avec le terrain

Si les associations reconnaissent quelques mesures positives telles que l'extension à 4 ans de la carte de résident pour ceux qui bénéficient de la protection subsidiaire ou le principe d'unité familiale, celles-ci restent minoritaires face à un texte fondamentalement *"déséquilibré"*, selon le secrétaire général de la Cimade. *"Le texte ignore complètement les enjeux du terrain. Il est centré sur une intention de contrôle qui pose question éthiquement"*, conclut-il.

Il s'agit d'une politique d'accueil *"non assumée"* qui vise à *"décourager les gens tout en accroissant les contrôles de façon à ce que les personnes ne puissent pas rester"*, renchérit Gueguen.